

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**



400067

Dénomination : A2FC (analyse, audit, finance, consulting)
n° de gestion : 2009B01226
n° d'identification : 518 154 711
n° de dépôt : A2011/003574
Date du dépôt : 12/05/2011
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 15/03/2011

A2FC
(analyse, audit, finance, consulting)

Société par actions simplifiée
Capital social : 19 600 €uros
Siège social : 83 Rue des Carts

74370 - PRINGY

518 154 711 RCS ANNECY

* * *

PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 MARS 2011

L'an deux mille onze et le quinze mars à dix heures, les actionnaires de la société « A2FC (analyse, audit, finance, consulting) » société par actions simplifiée au capital de 19 600 €uros, se sont réunis au siège social à PRINGY - 74370 - 83 Rue des Carts, en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents :

- Monsieur Eric CABOUAT,
demeurant 674 Chemin des Devants - 74370 - PRINGY,
titulaire de cent (100) actions
- Monsieur Jacques DURAND,
demeurant 21 Chemin de la Croix Rouge - 74600 - SEYNOD,
titulaire de quatre vingt six (96) actions

Les actionnaires présents et/ou représentés ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric CABOUAT, Président.

Le Président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble cent quatre vingt six (196) actions et que, en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président met à disposition de l'assemblée :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, lecture est donnée du rapport du Président.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée :

Monsieur Jacques DURAND
Né le 20 avril 1952 à LYON (69)
demeurant : 21 Chemin de la Croix Rouge - 74600 - SEYNOD

Monsieur Jacques DURAND remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne, et déclare accepter ses fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au président à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe de Tribunal de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'U' shape followed by a small horizontal stroke and a dot.